

Classe	Unités	ISIN	Date	VIN
R	Capitalisation <sup>1</sup>	BE6231618479	28 février 2025	213,16 €

Il s'agit d'une communication publicitaire

## DIERICKX LEYS FUND III BEST OF WORLD

Un compartiment de la Sicav belge autogérée Dierickx Leys  
Fund III (UCITS)

### Rapport mensuel sur base des données de 28 février 2025

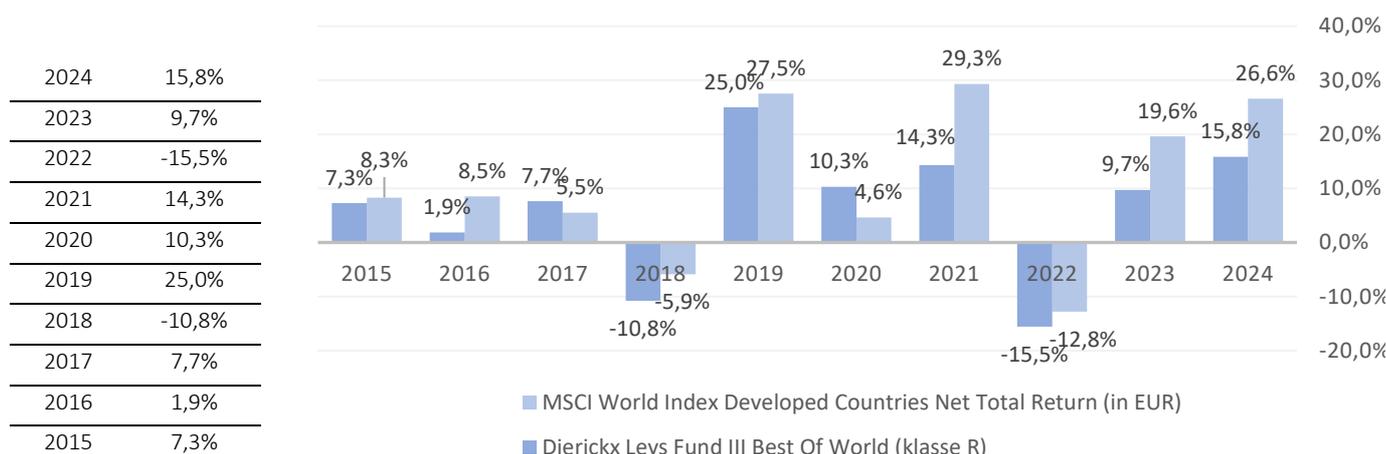
#### Description du compartiment

Best of World investit principalement en actions provenant d'autres fonds de placement. A leur tour, ces fonds investissent dans des actions diversifiées au niveau mondial, afin d'offrir aux investisseurs un placement diversifié. Les investissements s'effectuent essentiellement, dans des fonds qui peuvent gérer, de façon plus flexible, le volet d'actions et dont le rendement est en bonne proportion par rapport à la prise de risque. Le fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés en vue de couvrir les risques baissiers ou d'optimiser le rendement. Ce fonds est géré activement en regard d'un indice de référence. L'indicateur de référence pour ce fonds est le MSCI World Index Developed Countries Net Total Return (en EUR). Cet indice n'est utilisé que pour le calcul de la commission à la performance et non pas pour la composition du portefeuille. La composition du fonds peut s'écarter de l'indicateur de référence. Les revenus de dividendes du fonds sont réinvestis.

#### Rendement au 28 février 2025

Source: Dierickx Leys Private Bank, ces rendements historiques n'offrent aucune garantie pour les rendements futurs

#### Performance historique par année calendrier



#### Performances historiques jusqu'au 28 février 2025

Depuis le 01/01/2025 (YTD)	-0,57%
3 ans	6,47%
5 ans	7,27%
10 ans	4,83%
Depuis la création	5,94%

Les rendements historiques sur plus d'un an sont présentés sous forme de rendements actuariels et les rendements historiques sur moins d'un an sont présentés sous forme de rendements cumulés. Ces rendements historiques n'offrent aucune garantie pour des rendements futurs. Ils ne tiennent pas compte des frais et taxes à l'achat ou à la vente.

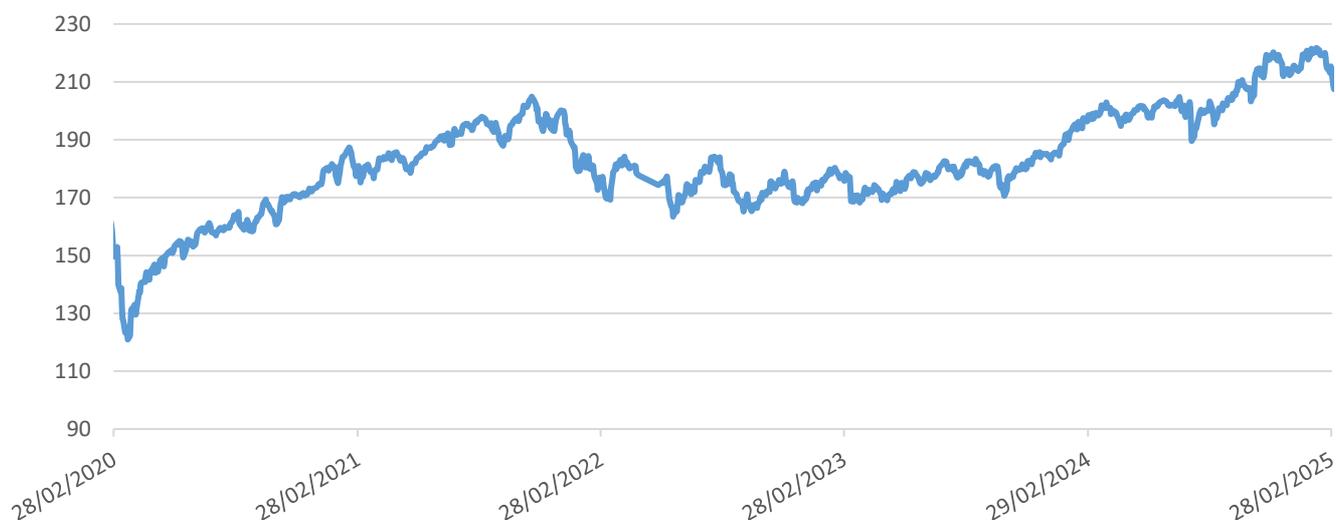
Source: Dierickx Leys Private Bank

#### Les ratios

**Volatilité sur 3 ans** 10,63%  
Définition: la mobilité du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque que court l'investisseur est important.

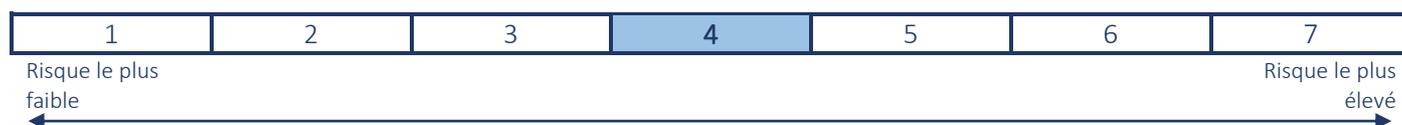
**Ratio de Sharpe** 0,42  
Définition: ce chiffre permet de comparer les résultats des fonds ou de compartiments de fonds. Plus le ratio est élevé, plus il est intéressant, à un certain risque pris, d'obtenir un rendement supplémentaire. Le ratio de Sharpe indique le rendement par rapport au rendement sans risque par unité de risque couru. Le rendement sans risque est le rendement qu'un investisseur pourrait attendre sur un investissement sans risque.

## Evolution de la VIN de l'unité capitalisation 2020-2025



Source: Dierickx Leys Private Bank, ces rendements historiques n'offrent aucune garantie pour les rendements futurs

Indicateur de risque: consultez également le « Informations essentielles pour les investisseurs »



 L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 7 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

L'indicateur synthétique de risque est un guide pour le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. L'indicateur montre comment la probabilité élevée que les investisseurs perdent sur le produit en raison de l'évolution du marché ou parce qu'il n'y a pas d'argent pour le paiement.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque moyen.

Le risque suivant n'est peut-être pas (suffisamment) reflété par l'indicateur précité :

- **Risque de change** : une part importante du fonds peut être investie en placements exprimés dans une autre devise. Étant donné que ces devises ne sont, en principe, pas couvertes, il est question de risque de change.
- **Risque de durabilité**: un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance dont la survenance peut avoir un effet négatif réel ou potentiel important sur la valeur d'un investissement.

Pour un aperçu complet des risques de ce compartiment, nous vous renvoyons au prospectus.

## Autres données clés

Création	18 janvier 2012	Swing Pricing <sup>3</sup>	Maximum 4%
Échéance	aucune	Souscription/remboursement	tout jour ouvrable belge jusqu'à 17h
Catégorie	actions	Publication valeurs d'inventaire	De Tijd/l'Echo et dierickxleys.be
Frais d'entrée	maximum 3,0%	Frais de performance	Annuel 10,00% sur le résultat positif obtenu au cours de l'exercice qui dépasse positivement le rendement de l'indice de référence. La commission de performance, dès qu'elle devient applicable, est calculée quotidiennement sur l'actif net et incluse dans la VNI, et est payable après chaque exercice clos. Veuillez vous référer au prospectus pour plus d'informations. Aucune commission de performance n'a été prélevée au cours de l'année calculée.
Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	5.4%		
Coûts de transaction	0,0%		
Souscription minimale	Par unité		
Frais de sortie	0%		

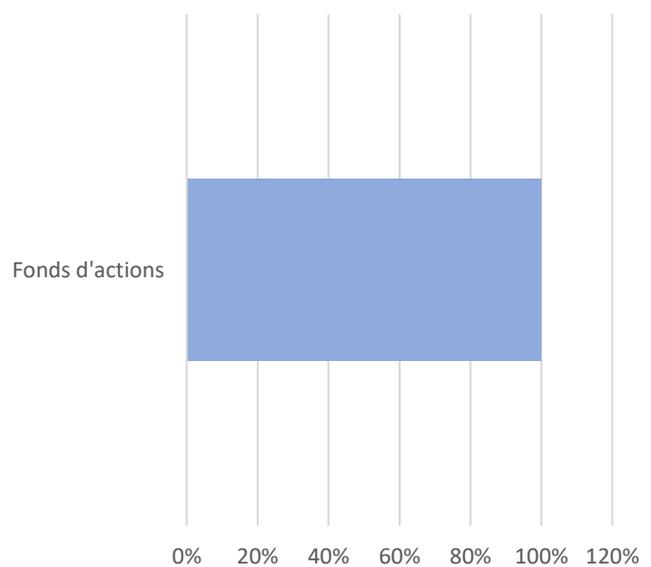
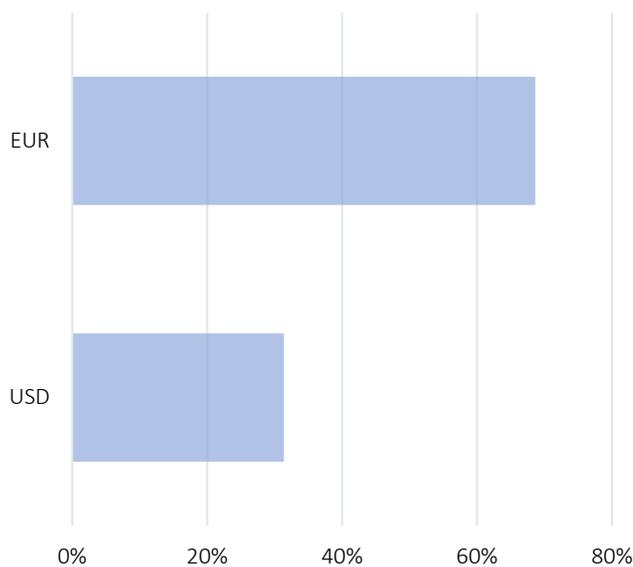
Taxes imposées et applicables à un investisseur moyen non professionnel, personne physique, résidant en Belgique.

	Précompte mobilier	Taxe sur les opérations boursières
Parts de capitalisation	30% sur la différence positive entre le TIS belge à la vente et le TIS belge à l'achat, en raison de plus de 10% d'actifs porteurs d'intérêt	1,32% à la sortie (maximum € 4.000 par transaction)

TIS: Taxable Income per Share (Revenu imposable par action). C'est la somme des intérêts, des plus-values et des moins-values acquises par le compartiment à partir des investissements en obligations et en liquidités.

Répartition des devises du portefeuille global

Répartition sectorielle du portefeuille de fonds



Commentaires du gestionnaire concernant le mois de février 2025

L'ouragan Trump incite les investisseurs à se mettre à l'abri

Les marchés boursiers européens ont réussi à creuser l'écart avec Wall Street en février. Dans un contexte de forte incertitude et de craintes de stagflation, alimentées par les politiques provocatrices de Donald Trump, les investisseurs se sont clairement tournés vers les valeurs refuges.

Par conséquent, le prix de l'or a atteint de nouveaux records, tandis que les rendements américains à 10 ans ont baissé d'environ 32 points de base pour atteindre environ 4,2%. Sur les marchés boursiers, les secteurs sensibles à la conjoncture ont cédé face aux secteurs plus défensifs. Compte tenu du contraste marqué avec les années précédentes, la performance boursière décevante des grands acteurs technologiques a d'autant plus attiré l'attention.

Cette approche « risk-off » (réduction des risques) était la conséquence directe de la fermeté du président américain sur la scène internationale. Ce qui a particulièrement retenu l'attention, c'est l'attitude apparemment pro-Kremlin de Trump lors des « pourparlers de paix » qu'il avait lancés entre l'Ukraine et la Russie, ainsi que l'escalade supplémentaire des guerres commerciales qui, en plus du Canada, du Mexique et de la Chine, touchent désormais le continent européen.

Avec l'entrée en vigueur, début mars, de droits de douane sur les importations en provenance des voisins du nord et du sud des États-Unis, Donald Trump montre également que toute menace n'est pas qu'un bluff tactique dans le contexte des négociations.

Les événements géopolitiques susmentionnés ont entraîné une baisse significative et inattendue de la confiance des consommateurs américains. Les consommateurs freinent leurs dépenses, anticipant d'une part une réduction des dépenses publiques et d'autre part une inflation plus élevée, toutes deux étant des conséquences directes de la politique de Donald Trump.

Les entreprises ont également eu du mal à prendre des décisions concernant leurs projets dans un environnement très incertain, ce qui s'est également reflété dans la forte baisse de l'indice des directeurs d'achat de l'industrie des services aux États-Unis. Compte tenu de la nature inflationniste des droits d'importation, la Réserve fédérale pourrait maintenir ses taux d'intérêt à un niveau stable pendant un certain temps, tandis que la Banque centrale européenne continuera d'assouplir sa politique monétaire. Quoiqu'il en soit, nous restons clairement dans une période volatile.

Principalement des baisses au cours du dernier mois. La meilleure performance a été réalisée par le fonds Candriam Sust.Equity Emu - C Kap, avec une hausse d'environ 3,8%. En ce qui concerne la liste des performances les plus faibles, les huit positions restantes ont enregistré une baisse au cours du mois dernier.

La performance la plus faible a été enregistrée par le fonds Fssa Indian Subcontinent I Usd Kap, en baisse d'environ 6,8%. Les fonds Brown Adv Us Sust Grow-Eurba Kap. (-6,7%), Robeco Us Select Opp Equities-F Kap (-3,5%), Robeco Bp Us Lg Cap Eq-I Eur (-3,4%), Robeco Sus Gbl St Eq Fd-Feur (-3,1%), Pictet Premium Brands-P Eur Kap (-2,2%), T. Rowe Price-Glb Vl Eq-Iusd (-1,6%) et Guardcap Global Equity-I Eur (-1,6%) ont aussi contribué négativement au résultat.

Le compartiment a réalisé un rendement non annualisé de -3,07%.

### Transactions en février 2025

↑ Acheter	↓ Vendre
NIHIL	NIHIL
↑ Accumuler	↓ Réduire
NIHIL	NIHIL

### Inventaire fin février 2025

Compte courant: **1.63 % du portefeuille total**

Fonds d'actions: **98,37% du portefeuille total**

Secteur	Total du secteur	Nom	ISIN	Devise	Cours	Quantité
Fonds d'actions	100,00%	GUARDCAP GLOBAL EQUITY-I EUR	IE00BZ036616	EUR	27,362	5 130
		ROBECO BP US LG CAP EQ-I EUR	LU0975848697	EUR	371,91	354
		ROBECO SUS GBL ST EQ FD-FEUR	LU0940004913	EUR	422,85	313
		T. ROWE PRICE-GLB VL EQ-IUSD	LU0859255472	USD	31,73	4 689
		BROWN ADV US SUST GROW-EURBA kap.	IE00BF1T6Z79	EUR	28,88	4 319
		CANDRIAM SUST.EQUITY EMU - C kap	LU1313771187	EUR	204,12	250
		FSSA INDIAN SUBCONTINENT I USD kap	IE0008369930	USD	166,532	200
		ROBECO US SELECT OPP EQUITIES-F kap	LU0955988976	USD	296,69	500
		PICTET PREMIUM BRANDS-P EUR kap	LU0217139020	EUR	320,71	250

\* Le terme 'Fonds' peut faire référence aux Organismes de Placement Collectif créés sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) ou de fonds commun de placement, ainsi qu'à un compartiment d'une SICAV.

<sup>1</sup> Les parts de capitalisation n'allouent aucun dividende. Le résultat annuel est capitalisé (ou réinvesti).

<sup>2</sup> Les parts de distribution allouent chaque année un dividende, pour autant toutefois que les résultats du compartiment le permettent.

<sup>3</sup> Swing Pricing: Un mécanisme permettant au compartiment de compenser les frais de transaction découlant des importantes souscriptions et rachats effectués par les investisseurs entrants et sortants. Grâce à ce mécanisme, les investisseurs existants ne sont plus indirectement responsables des frais de transaction, car ces coûts sont désormais directement ajustés dans la Valeur Nette d'Inventaire (VNI) et supportés par les investisseurs entrants et sortants.

Il se peut que certains OPC inclus dans ce portefeuille ne fassent pas l'objet d'une offre publique en Belgique. Consultez votre conseiller financier à ce sujet.

Ce document contient seulement des informations publicitaires, fondées sur les caractéristiques du produit. Avant de souscrire, le client doit prendre connaissance des informations essentielles pour les investisseurs, du prospectus et du dernier rapport périodique. Ils sont mis gratuitement à disposition en néerlandais sur <https://www.dierickxleys.be/fr/fonds-dierickx-leys> et dans les agences de Dierickx Leys Private Bank.

Le résumé des droits de l'investisseur est disponible à l'adresse suivante: <https://www.dierickxleys.be/fr/les-droits-de-l-investisseur>.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues en appelant le numéro +32 3 241 09 99. En cas de plaintes, vous pouvez vous adresser à [legal@dierickxleys.be](mailto:legal@dierickxleys.be). Vous pouvez également vous adresser au service ombudsman du secteur financier à [ombudsman@ombudsfin.be](mailto:ombudsman@ombudsfin.be). Les présentes informations sont soumises au droit belge et seuls les tribunaux belges sont compétents.